MÉDECINE ET PHARMACIENS

Indiqués pour donner des leçons aux maîtres du métier.

PREMIÈRE MÉDICALITÉ.

1er District.

MÉDECINS.—Dr. J. V. Dubreuil, No. 51, rue Bourbon, entre Dauphine et Bienville.
Dr. A. Hesser, No. 88, rue du Canal, entre Bourbon et Royale.
PHARMACIENS.—MM. Bertrand et Sisse, et Sickles & Co.

2ème District.

MÉDECINS.—Dr. Landreau et Hesset. Dr. Mercier, rue de la Douane, No 110.
PHARMACIENS.—M. Henriquez, encoignure Rampart et St.-Louis, et M.M. Sickles & Co. rue du Canal, No 45.

3ème District.

MÉDECINS.—Dr. A. Pecquet, No. 139, rue Royale, entre St.-Louis et Toulouse.
Dr. E. Martin, No. 98, rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.
PHARMACIENS.—M. Martin et J. L. Dufilho.

4me District.

MÉDECINS.—Dr J. E. Kerr, rue Dumaine.
Dr. H. Rance, rue St-Pierre.
Dr. C. Dowry, rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine.
PHARMACIENS.—L. Pinac et J. Lilado.

5me District.

MÉDECINS.—Dr. R. Vionnet. Dr. Alpuenteque, Rampart et Dumaine.
PHARMACIENS.—Henriquez & Co. encoig. St. Louis et Rampart; M. Serres, encoig. Tremé et Dumaine.

6me District.

MÉDECINS.—Dr. H. Duret, rue St.-Philippe
Dr. H. Tricou, rue Royale, No 344.
Dr. Dupré, rue Bourbon, No 287.
PHARMACIEN.—D. S. Gane, Vieille-Levée, No 135. Chabaud, enc. Royale et Hôpital.

7ème District.

MÉDECINS.—Dr Thomas, Place Ste-Antoine.
Dr. Turpin, rue St.-Philippe, entre Royale et Chartres.
PHARMACIENS.—P. Landes, encoignure Bayou et Rampart. N. Legras, encoignure Marais et St.-Philippe.

LOGE GERMANIQUE,

No 46, de Maçon R. de Y.

IL est à nommer le comité suivant, pour [illegible] et visiter les frères résidentes et visiteurs [illegible] de l'épidémie prévalante: MM. Wolmer, encoignure de la rue Jefferson et [illegible]; Pecson, encoignure de la rue Natchez; [illegible] rue d'Espagne, No. 104, encoignure [illegible] Hommes; [illegible] Vieille Levée, No. 157, entre les [illegible] Hôpital; [illegible] rue St Philippe, No. 86, entre [illegible]; [illegible] de Chartres No. 143, entre St-[illegible]; [illegible] Dumaine et [illegible]; [illegible] rue Dumaine et [illegible]; [illegible] Front Levée, No. 57; [illegible] rue Magasins, encoignure de [illegible]; [illegible] Front Levée, entre Gêne et Rue rues [illegible]; [illegible] Front Levée, entre les rues Washington et Lafayette; [illegible] Nayades, entre les rues Jackson. 24 aout

CONSULAT DE FRANCE.

AUX ORLEANS.—SEPTEMBRE 1847.

[illegible] rendre compétent, les personnes dont [illegible]

Dr. Labaure, Place [illegible]
Dr. Cousin, Joseph [illegible]
Lapetite, Gabrielle [illegible]
Lavigne, [illegible]
Lacour, Eugène [illegible]
Lajoie, Pierre [illegible]
Legaël, Mme nee Prosper [illegible]
Lauve, Auguste Jean [illegible]
Lelong, veuve et sa fille [illegible]
Martin, Alexandre [illegible]
Maillet, Mme [illegible]
Marchisone, Mme née [illegible] (Garcie [illegible]
P.
Poullaier, Cyprien [illegible]
Petit, Etienne [illegible]
Patey, les epoux [illegible]
Pecson, [illegible]
Perrot, ou Gui Peyre [illegible]
Pingre, Bernard [illegible]
R.
Ruinet, [illegible]
Rousselot, Etienne [illegible]
Rhodes, Pierre [illegible]
S.
Schultz, Jacob [illegible]
Simonin, Jean Louis [illegible]
T.
Talabot, [illegible]
Tribot, Marc [illegible]
Trochet, Sœurs [illegible]
V.
Valette, Georges [illegible]
Vouderlaer, Charles [illegible]

La chancellerie du Consulat de France, située [illegible] St Pierre, est ouverte tous les jours, excepté du matin à trois heures de [illegible]. 10 sept 4

UNIVERSITÉ DE St LOUIS, Mo.

[illegible] cours de cet établissement commencent le 1er lundi de septembre prochain. Il y a [illegible] des leçons qui se sont à l'Université [illegible]

Instruction de l'Université se divise en [illegible] Le cours scientifique et le cours classique.

[illegible] scientifique comprend la litterature, la [illegible] théologie, le droit et la médecine.

Le cours classique comprend le droit et la philosophie [illegible] Il comprend l'histoire, la géographie, la [illegible] Il y a de la philosophie morale, le calcul [illegible] intégral, la géométrie analytique, les [illegible] mathématiques, la chimie et l'astronomie.

[illegible] Les langues latine, anglaise, allemande, [illegible] l'histoire, l'antiquité, l'algèbre, la [illegible] la poésie et la rhétorique.

Le cours commercial est compris, outre la grammaire anglaise, de la rédaction, de la géographie de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, de la chimie et de la physique, le français, l'allemand, l'italien, la tenue des [illegible]

[illegible] l'enseignement de toutes les [illegible] Le cours de droit de [illegible] 250 par année. Pour branchiale [illegible] Le cours commence le 1er septembre et finit le 1er juillet. Il y a vacance à Noël et à Pâques.

[illegible] 250, l'abonne [illegible] 25, pour vacances [illegible] 250, et il est à la charge [illegible]

[illegible] les pensionnaires, [illegible] Il y a vacance à raison de [illegible] Les externes payent 40 par an.

[illegible] en entrant, 10 par vacances [illegible] 25 pour les [illegible] 25 pour les [illegible] 25 pour les